



Fédération Régionale  
des Chasseurs de Bretagne

FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DES CHASSEURS :  
DES COTES D'ARMOR, DU FINISTÈRE, D'ILLE ET VILAINE, DU MORBIHAN

Kevread-Rannvro Chaseourien Breizh

KEYREADOU DEPARTAMANT CHASEOURIEN BREIZH :  
AODOU-AN-ARVOR, PENN-AR-BED, IL-HA-GWILEN, AR MOR-BIHAN

# **RAPPORT MORAL**

## **Et**

# **RAPPORT D'ACTIVITE**

## **2014/2015**

**1<sup>ER</sup> JUILLET 2014 – 30 JUIN 2015**

**FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DE BRETAGNE**

Rue de la Prunelle – BP 214 – 22192 PLERIN Cedex

Tél : 02 96 58 06 34 – Fax : 09 85 82 63 31

Mél : [fcbretagne@chasseurdefrance.com](mailto:fcbretagne@chasseurdefrance.com)

## SOMMAIRE

HOMMAGE AU PRESIDENT JEAN-PAUL BOIDOT. ....	3
RAPPORT MORAL DU PRESIDENT APPROUVE LE 10 JUIN 2015.....	5
RAPPORT D'ACTIVITE	
L'ACTIVITE DE LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DURANT L'ANNEE 2014-2015 ....	8
DOSSIER « AGRICULTURE ET BIODIVERSITE ».....	14
LA COMMISSION DEGATS DE GIBIER .....	26
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS EN BRETAGNE.....	28

Crédits photo : FRCB sauf mention contraire.

## HOMMAGE AU PRESIDENT JEAN-PAUL BOIDOT



Page 10 à page 17 : Hommage à Jean-Paul Boidot

Crédit photo : CNB

## HOMMAGE AU PRESIDENT JEAN-PAUL BOIDOT PAR LE PRESIDENT ANDRE DOUARD.

Je connaissais peu Jean-Paul. Homme timide et discret selon le témoignage de ses amis et proches.

Mais depuis juillet 2013, en tant que Président de la FDC du Finistère, nos échanges se sont faits plus nombreux et nous avons appris à mieux nous connaître. Son implication dans les affaires régionales allait croissant, ce qui permettait de rapprocher la FRC de la FDC du Finistère.

C'était un homme de conviction, la foi en la science chevillée au corps et d'une grande rigueur morale.

Si beaucoup ont eu à connaître ses foudres épistolaires ou verbales, nos relations, basées sur le respect et la confiance étaient guidées par deux objectifs :

- Défendre coûte que coûte la PMA Bécasse et son application dans toute sa rigueur.
- Faire progresser la chasse pour lui assurer une reconnaissance au-delà de nos champs habituels de compétences.

En tant que chargé du dossier « PMA Bécasse des bois » par le Président BAUDIN, et en tant que président de la FRC Bretagne, j'ai pu m'appuyer sur les connaissances de Jean-Paul. Sa double casquette, fédérale et associative, nous permettait d'avoir des moyens d'action, de pression que nous avons utilisés pour défendre le PMA.

Sans ses travaux scientifiques et sans le relais qu'il a trouvé auprès de nos FDC bretonnes, cette révolution de la chasse française qu'est le PMA n'aurait pas pu voir le jour.

Nous le savons tous, sans l'aiguillon du CNB le système fédéral aurait tergiversé puis enterré le PMA, et sans le système fédéral avec à sa tête le Président BAUDIN, la démarche n'aurait pas été relayée auprès du ministère. C'est donc cette complicité qui nous a permis de remporter cette victoire et de changer le visage de la chasse en France avec la première mesure de gestion de la pression de chasse sur une espèce migratrice.

Mais ce PMA n'a pas de sens sans les précédents travaux scientifiques qu'a dirigés et mené Jean-Paul sur la reproduction de la bécasse. Contrairement à d'autres, il a choisi la science non pas pour valider son discours politique, mais pour mieux connaître et savoir si l'envie de bécassiers de chasser jusque fin février était étayé scientifiquement.

Son propos se résumait dans cette phrase : **« la recherche scientifique ne vise pas à prouver ce que l'on croit, mais à découvrir ce que l'on ne sait pas ».**

A partir de cette conception de la recherche scientifique, durant sa responsabilité de la commission scientifique du CNB, il a mené des travaux novateurs, voir iconoclastes sur les gonades de bécasse. Les résultats de ses travaux nous permettent aujourd'hui de chasser jusqu'au 20 février dans le respect des textes européens et nationaux.

Bien d'autres choses ont été écrites sur l'homme, les hommages ont été nombreux et par ces quelques mots, je souhaite bien faire comprendre à tous que nous ne garantirons une pérennité de la chasse que la rigueur scientifique et que cette rigueur est notre meilleur allié face à nos détracteurs.

## RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, Cher Daniel,

Cette Assemblée Générale, qui se déroule dans le Finistère, est marquée par une actualité pressante et des enjeux pour l'avenir de nos structures.

Mais avant tout je souhaite vous rappeler à tous le rôle de la Fédération Régionale des Chasseurs.

Vous avez connaissance de son existence, de ses travaux, mais elle paraît éloignée de votre quotidien d'administrateurs ou de chasseur. Et pourtant elle est bien présente dans vos activités.

Bien sûr, elle n'organise pas d'activités de terrain, c'est le rôle des FDC, mais elle permet d'harmoniser des données et des pratiques, de faire des propositions d'évolution de la chasse, elle est le lien indispensable entre nos Fédérations Départementales, et assure une coordination de dossiers techniques sur divers sujets comme la Bécasse de Bois en autres.

Aujourd'hui, alors que la demande sociétale change et que l'adage « pour vivre heureux, vivons cachés » n'est plus d'actualité, la Fédération Régionale assure une mission de représentation de nos intérêts dans plusieurs instances et projets où se côtoient l'état, les collectivités et les principales associations de protection de la Nature. Vous trouverez dans votre dossier d'Assemblée Générale, une « plaquette » de présentation de la FRC et tout à l'heure, il vous sera présenté les actions sur la période 2014-2015.

Un exemple parmi d'autres : la FRC Bretagne coordonne ainsi la rédaction de plusieurs monographies d'espèces dans le cadre du projet d'Atlas des mammifères de Bretagne porté par le Groupe Mammalogique Breton, association naturaliste peu portée à défendre la chasse ....

La FRC Bretagne a négocié il y a maintenant cinq ans les conditions de participation des fédérations bretonnes à la rédaction de cet atlas, les limites aux transmissions de nos données et la répartition des monographies à rédiger. Un long travail de rédaction est en train de se terminer. Sans la FRC, sans l'implication des services techniques des FDC, il est probable que cet atlas aurait été bien moins modéré dans sa rédaction que le projet actuel.

En étant présent dans un tel projet, nous veillons à défendre nos pratiques et à faire reconnaître notre expertise et valoriser le travail de collecte des données collectées par nos services techniques tout au long de l'année.

N'oublions pas que nos fédérations, n'en déplaise à certains, sont des associations agréées au titre de la protection de la Nature, habilitées à participer aux débats sur l'environnement et parfois il nous faut le rappeler vivement.

Si la reconnaissance institutionnelle de nos fédérations via la FRC Bretagne ne fait, à l'heure actuelle, plus débat, de nouvelles problématiques voient le jour et là encore la FRC Bretagne est incontournable.

En effet, la chasse, nos institutions sont confrontées à de nouvelles menaces qui n'ont plus rien à voir avec les batailles frontales, aux ennemis bien identifiés. Les menaces sont devenues asymétriques, et souvent dans ces batailles, nous sommes confrontés à bien plus gros que nous. C'est pourquoi le renforcement de l'harmonisation des actions au niveau régional devient non seulement nécessaire, mais cruciale.

Trois lois nous donnent le ton de ces menaces, de ces batailles à mener : la loi d'avenir agricole, la loi NOTRe, la loi biodiversité.

L'an dernier la loi d'avenir agricole a été votée au parlement. Elle comporte plusieurs sujets d'importance, l'équilibre sylvo-cynégétique et la responsabilité sanitaire de la faune sauvage notamment.

Sur les questions sanitaires, des filières animales sont en embuscade pour nous demander toujours plus d'investissements, et nous faire payer des analyses afin de savoir si notre gibier est porteur de maladies contagieuses et nous rendre responsables de la faune sauvage alors qu'elle n'appartient à personne.

Alors que nous dépensons déjà près de 20 000 euros par an d'analyse pour les quatre départements, ces filières voudraient nous contraindre à encore plus de dépenses.

C'est oublié que lorsque nous tuons 0,2 sangliers aux 100 hectares en Bretagne, les producteurs de porcs en produisent 515 ... et que si des animaux sauvages sont porteurs de la tuberculose, pas en Bretagne fort heureusement, c'est d'abord les troupeaux qui les ont contaminés et non l'inverse. Ce n'est pas une accusation, c'est simplement un constat, les résultats des études le prouvent.

Mais les enjeux économiques pour ces filières se comptent en centaines de millions d'euros, en milliards, alors soyez convaincu que s'ils peuvent trouver un bouc émissaire avec le sanglier ou bien le cerf, voir le blaireau, et un « payeur » avec le chasseur et ses fédérations, ils ne se priveront pas.

C'est pourquoi il est de notre responsabilité de s'inscrire avant tout dans le cadre institutionnel de la surveillance sanitaire et attendre la prochaine rédaction du Schéma Régional de Maîtrise des Dangers Sanitaires avant de s'engager, d'agir. C'est là que seront définies les études, les financements et les conséquences de ces travaux.

Dans le même ordre d'esprit, la loi d'avenir agricole et ses décrets d'applications en cours de finalisation prévoient la subordination de nos schémas départementaux de gestion cynégétique aux documents forestiers régionaux.

Là, encore au niveau régional, la FRC, qui participe à la Commission de la Forêt et des Produits, aura son mot à dire sur ces documents forestiers. Si nous ne devons pas nier l'impact des grands gibiers sur certains boisements, souvent les cris d'orfraies de certains sylviculteurs ne sont pas justifiés.

C'est d'ailleurs pour cela que la FRC Bretagne travaille à l'élaboration d'un projet régional de formation de nos agents et élus sur l'impact du gibier sur la sylviculture, en partenariat avec les organismes forestiers. Ainsi, nos personnels et élus pourront acquérir une approche sylvicole qui leur permettra, dans bien des cas, de relativiser les attaques contre les ongulés, cervidés et sangliers, menées par des propriétaires qui veulent bien nos loyers mais avec des forêts vides de toute vie.

Nous ne contestons pas les problèmes possibles, mais nous souhaitons un « parler vrai » afin d'ajuster nos orientations.

L'orientation de la politique sylvicole vers une productivité maximum (et à court terme) ne doit pas se faire au détriment de la faune sauvage, ce serait en contradiction totale avec la politique nationale sur la biodiversité, d'où l'importance de nos relations chasseurs/forestiers afin de s'entendre sur les seuils à respecter.

La loi NOTRe qui organise avant tout le rôle des collectivités territoriales en France et le découpage administratif aura aussi des impacts sur nos structures et la Loi biodiversité aussi. Si la Bretagne ne change de périmètre régional, nos statuts, nos missions seront amenées à changer.

En effet, avec les nouvelles entités politiques et administratives, avec de nouveaux schémas, de nouvelles structures, nous aurons à faire bouger les lignes, à revendiquer notre identité dans les nouvelles gouvernances de la Nature où, sous prétexte de démocratie participative, la chasse se trouve noyée dans le « politiquement correct ».

Nous sommes différents, nous voulons une gestion pragmatique de la faune et de ses habitats.

Cette gestion que nous appelons de nos vœux est la « chasse durable » qui doit s'appuyer sur la « gestion par les utilisateurs » avec l'état garant seulement des règles que les utilisateurs se sont fixés. C'est la théorie d'Elinor OSTROM, prix Nobel d'économie, qui constate empiriquement que l'on ne protège pas ce que l'on ne valorise pas et que l'économie et l'usage bien tempérés des écosystèmes contribuent à leur préservation et non à leur destruction.

En d'autres termes, la préservation des espèces, des habitats doivent passer par une exploitation raisonnable et la chasse est un mode d'exploitation qui a le mérite d'impliquer des milliers de personnes.

La réussite du retour du lièvre en Bretagne en est la belle preuve. Sans notre implication dans sa gestion il est probable qu'il aurait aujourd'hui disparu.

Localement, la FRC Bretagne sera encore plus utile si vous portez des projets de gestion des espèces et des habitats dans vos Pays, dans les comités de développement. Là, le Conseil Régional de Bretagne prévoit des enveloppes financières de plusieurs millions d'euros pour soutenir des projets. La FRC peut être le relais de ceux-ci et vous aider à les monter.

D'ailleurs, si aujourd'hui notre activité pèse lourd, plus de 106 millions d'euros en Bretagne de flux financiers, il nous faut prévoir l'avenir.

L'avenir de nos FDC avec la FRC passe par la reconnaissance de l'expertise environnementale que nous avons développée au sein de nos services techniques et qui peut être coordonnée par la FRC Bretagne. C'est là, le prochain chantier de la FRC, faire reconnaître, au-delà de nos adhérents, notre expertise environnementale pour mieux vous défendre, mieux défendre la chasse et bénéficier de financements qui soulageront vos cotisations.

Je vous remercie de votre attention.

**André DOUARD**, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne

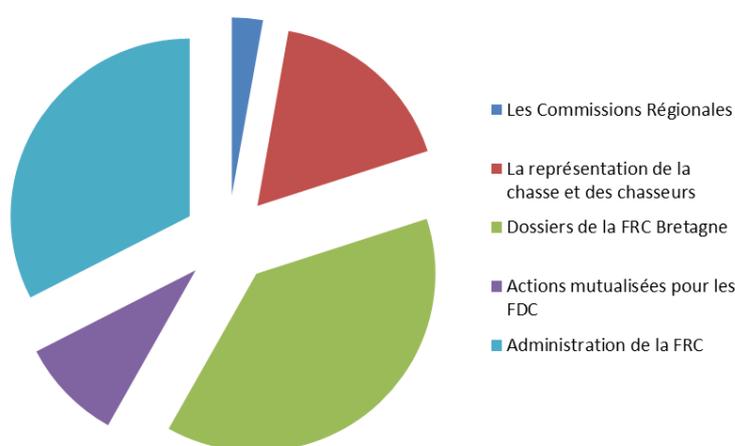
# RAPPORT D'ACTIVITE

## L'ACTIVITE DE LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DURANT L'ANNEE 2014-2015

La FRC Bretagne a un salarié permanent. Il a été soutenu pour l'animation du programme « Agriculture et Biodiversité » par trois volontaires en service civique durant l'année 2014-2015, soit 20 mois de temps de travail cumulé.

Pour remplir les missions de représentation, les personnels de la FRC ont parcouru plus de 20 000 km dont 15 000 km pour des actions de représentations. Le personnel de la FRC a participé à près de 40 réunions.

Répartition annuelle du temps de travail du salarié de la FRC Bretagne :



L'administration de la FRC Bretagne représente environ le tiers du temps annuel du salarié de la FRC. Son action se déploie après selon les modalités suivantes :

### 1. Les dossiers de la FRC Bretagne

	Nombres de jours	% du temps annuel de travail (215 jours)
Dossiers de la FRC Bretagne	88	41%
Programme "Agriculture et Biodiversité"	70	33%
Atlas des Mammifères de Bretagne	18	8%

### ***Le programme « Agriculture et Biodiversité ».***

La FRC Bretagne développe le programme « Agriculture et Biodiversité » dont l'objectif est de participer à l'amélioration de l'espace agricole pour le rendre plus favorable à la biodiversité dont la faune chassable.



*Les objectifs du programme « Agriculture et Biodiversité »*

- ✓ Répondre à la fois aux contraintes environnementales, économiques et sociales posées aux agriculteurs.
- ✓ Mettre en évidence, développer et valoriser la biodiversité présente sur les exploitations bretonnes
- ✓ Communiquer aux professionnels en activité, ceux en devenir et au grand public, les résultats obtenus suite à la prise en compte de la biodiversité au niveau de l'exploitation.

*Les axes du programme « Agriculture et Biodiversité »*

- 1 – Un réseau de fermes de démonstration.
- 2 – Les cultures environnementales.
- 3 – L'intégration de la biodiversité aux pratiques et à la réglementation agricoles.

*Les originalités du programme « Agriculture et Biodiversité »*

- ✓ La démarche en direction de la profession agricole.
- ✓ D'abord centrée sur la biodiversité ordinaire fonctionnelle, le programme « Agriculture et Biodiversité » a pour ambition de réunir chasseurs et agriculteurs dans des projets de territoire pour le développement de populations naturelles de faisan.
- ✓ Une expérimentation pour comprendre les possibilités d'évolution des pratiques agricoles sur la base du volontariat.

# L'Atlas des mammifères de Bretagne



Les Fédérations des chasseurs ont ainsi fourni sur la durée du projet plus de 52 000 données concernant les espaces chassables ou nuisibles sur un volume total de 174 905 données collectées sur la période 2010-2015.

Bilan des données collectées par le GMB (2010-2015).

Nombre de données collectées		
Type de données	Fournisseur	Nombre
Données localisées (XY ou lieu-dit)	GMB	76 786
	Bretagne Vivante	14 791
	GNLA	12 472
	Vivarmor Nature	255
	Faune Bretagne.org	4 049
	Autres (DIRO, SIAGM, CD35)	6 556
	Régions limitrophes	3 225
<b>Total</b>		<b>118 134</b>
Données à la commune	Fédérations des Chasseurs	52 842
	ONCFS	3 367
	FEREDEC	562
	<b>Total</b>	

La Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne assure la coordination pour les FDC, du projet «Atlas des Mammifères de Bretagne» porté par le Groupe Mammalogique Breton (GMB). Elle collecte les données récoltées par les services techniques départementaux.

En collaboration avec ces mêmes services, la FRC Bretagne réalise aussi la rédaction des monographies de l'Atlas appuyées par l'analyse des données collectées.

Le travail arrive à son terme. L'ouvrage sera édité durant l'été 2015 pour une parution en octobre 2015.

Au total, le personnel permanent de la FRC a consacré 18 jours sur l'année 2014-2015 à la rédaction et à la révision des textes qui ont été confiés aux fédérations des chasseurs dans le cadre de ce projet : un texte de présentation de la chasse, neuf monographies d'espèces chassables et ou piégeables.

## Maquette de la monographie du chevreuil :

### Chevreuil européen

*Capreolus capreolus*

Reynolds  
Chirocco

**DESCRIPTION**

Le chevreuil est un animal domestiqué... (text truncated for brevity)

**REPARTITION**

**STATISTIQUES**

Population totale : 1 000 000  
Population en France : 100 000

**STATISTIQUES**

Population totale : 1 000 000  
Population en France : 100 000

**REPARTITION**

**STATISTIQUES**

Population totale : 1 000 000  
Population en France : 100 000

2. La représentation de la chasse et des chasseurs dans les politiques publiques et les commissions réglementaires :

	Nombres de jours	% du temps annuel de travail (215 jours)
<b>La représentation de la chasse et des chasseurs</b>	<b>37</b>	<b>17,21%</b>
SRCE	10	4,65%
DRAAF - SRAL	6	2,79%
Collectif des APN	12	5,58%
CEN	9	4,19%

La FRC Bretagne siège dans les commissions suivantes :

- ✓ *La Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique.* La FRC Bretagne participe aux comités techniques pour élaborer différents cahiers des charges des politiques agro-environnementales.
- ✓ *La Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.* La FRC Bretagne représente les usagers des forêts que sont les chasseurs. Elle émet un avis sur les différents projets de financements présentés par les acteurs économiques de la filière « bois ». La FRC contribue aux rédactions des différents documents cadres de la politique forestière.
- ✓ *Le Conseil Régional d’Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale.* La FRC Bretagne participe aux travaux de ce conseil afin d’assurer l’expertise « faune sauvage » dans le cadre de la rédaction du prochain schéma régional de maîtrise de dangers sanitaires.
- ✓ *PEFC-Ouest.* Association d’« éco-certification forestière, la FRC y siège dans le collège des usagers.

Durant l’année 2014-2015, la FRC Bretagne a représenté les chasseurs dans le cadre de l’élaboration de différentes politiques publiques :

- ✓ *Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).* Elle est membre du comité régional trames verte et bleue, des groupes techniques. Par son action, les Fédérations sont reconnues dans le plan d’action du SRCE comme des « **acteurs pouvant mettre en œuvre ce schéma** ».

3 LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS

Orientation 10 : Préserver, améliorer ou restaurer les mosaïques de milieux liés à l’agriculture - Suite

Actions	Commentaires	Principaux acteurs concernés	Outils mobilisables à valoriser ou à orienter sous l’angle de la TVB	Indicateur de suivi
<p>► Action Connaissances B 10.1</p> <p>Renforcer la connaissance sur le rôle des espaces agricoles vis-à-vis de la circulation des espèces.</p>	<p>La notion d’espaces agricoles recouvre non seulement les éléments physiques (haies, talus, bosquets, vergers, ripisylves, lisières boisées, arbres isolés, mares, etc.), mais aussi les dynamiques temporelles (rotations culturales) et les pratiques de gestion.</p>	<p>Recherche scientifique</p> <p>Chambres d’agriculture</p> <p>Associations environnementales, dont les fédérations de chasseurs</p>	<p>- Actions de recherche menées par Agrocampus Ouest et par le CHRS (programmes Agriconnect, ÉcoBordures, etc.)</p> <p>- Actions de recherche menées par les chambres d’agriculture (réseaux de fermes de référence, observatoire régional des zones humides, etc.)</p> <p>- Programme Agrifaune</p> <p>- Observatoire de la biodiversité en milieu agricole</p>	<p>Pas d’indicateur retenu</p>



- ✓ *Le Collectif des Associations de Protection de l'Environnement.* Avec les principales associations de protection de l'Environnement, la FRC a représenté les acteurs associatifs lors de l'élaboration du contrat de plan Etat-Région. elle a été le « chef de file » des questions touchant à l'agriculture et la biodiversité ordinaire avec Eaux et Rivière de Bretagne.
- ✓ *Mission de préfiguration du Conservatoire des Espaces Naturels de Bretagne.* Elle a été associée aux travaux de la FCEN, de la DREAL et du Conseil Régional de Bretagne pour l'élaboration d'un projet de CEN Bretagne.

### 3. Les actions mutualisées entre les FDC par la FRC Bretagne.

	Nombres de jours	% du temps annuel de travail (215 jours)
<b>Actions mutualisées pour les FDC</b>	<b>20</b>	<b>9%</b>
Commission Régionale Dégâts	10	5%
Formation "agrément chasse à l'arc"	4	2%
Site Internet	6	3%

#### La coordination de l'indemnisation des dégâts de gibier, mission de service public.

La Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne anime une commission régionale d'indemnisation unique en France. Cette commission réunit des représentants des Fédérations des Chasseurs et des représentants agricoles, des Chambres d'Agriculture comme du syndicalisme.

#### Formation "agrément chasse à l'arc".

La FRC assure le suivi administratif des dossiers et coordonne les formations entre le lieu de formation, les techniciens en charge de leurs mises en œuvre. Depuis 2006, plus de 450 personnes ont été formées. De 3 à 4 formations sont proposées annuellement pour un volume d'environ 60 candidats.

Bilan par département du nombre de personnes ayant obtenu l'agrément « chasse à l'arc »

Département	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Côtes d'Armor	12	16	12	24	14	19	14	19	13	<b>143</b>
Finistère	6	4	2	4	12	10	8	20	11	<b>77</b>
Ille et Vilaine	10	13	13	27	18	11	18	13	14	<b>137</b>
Morbihan	8	7	4	6	12	13	15	6	23	<b>94</b>
<b>Total Bretagne</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>31</b>	<b>61</b>	<b>56</b>	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>61</b>	<b>451</b>
Calvados								1		<b>1</b>
Loire-Atlantique			1		1	1			1	<b>4</b>
Manche							3			<b>3</b>
Mayenne			1						1	<b>2</b>
Sarthe							1			<b>1</b>
<b>Total Formation</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>33</b>	<b>61</b>	<b>57</b>	<b>54</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>63</b>	<b>462</b>

## Site Internet mutualisé.

Le site Internet mutualisé des fédérations des chasseurs de Bretagne a été mis en ligne le 6 janvier 2014. Il est le fruit d'un intense travail collaboratif des FDC avec l'aide de madame Hélène LE BORGNE qui a été recrutée comme chargée de mission pour en assurer la conception, et la mise en œuvre de ce projet.

Quelques données statistiques sur le site depuis son lancement :



Sur la période 1<sup>er</sup> juillet 2014 – 10 juin 2015, le site a enregistré plus de 2 300 sessions en moyenne par semaine. Les pics d'activité sont fortement corrélés à l'actualité cynégétique (date d'ouverture et de fermeture de la chasse, ... )

Si on s'intéresse au contenu consulté, on met en évidence que ce sont les espaces des FDC des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine qui sont les plus consultés aussi bien depuis un ordinateur que depuis un Smartphone. Ce sont les informations sur la validation annuelle du permis de chasser et les dates de chasse qui sont le plus plébiscitées par les internautes chasseurs bretons.

Page	Pages vues
	406 445 % du total: 100,00 % (406 445)
1. <a href="#">/fdc22/</a>	32 149 (7,91 %)
2. <a href="#">/fdc35/</a>	31 808 (7,83 %)
3. <a href="#">/fdc56/</a>	22 334 (5,49 %)
4. <a href="#">/fdc29/</a>	21 896 (5,39 %)
5. <a href="#">/fdc35/mobile</a>	8 804 (2,17 %)
6. <a href="#">/fdc35/formations-et-demarches/validation-du-permis-de-chasser/validation-du-permis-de-chasser-sur-internet.html</a>	7 077 (1,74 %)
7. <a href="#">/fdc22/la-reglementation/reglementation-generale/saison-de-chasse-2013-2014.html</a>	6 303 (1,55 %)
8. <a href="#">/fdc22/mobile</a>	6 060 (1,49 %)
9. <a href="#">/fdc56/mobile</a>	5 087 (1,25 %)
10. <a href="#">/</a>	5 045 (1,24 %)

## DOSSIER « AGRICULTURE ET BIODIVERSITE »

### POURQUOI LES FEDERATIONS BRETONNES ONT DEVELOPPE LE PROGRAMME « AGRIFAUNE » AVEC LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ? CHASSEURS ET AGRICULTEURS PARTAGENT LE MEME TERRITOIRE.

- ✓ *La chasse se pratique avant tout en espace agricole et dans la « nature ordinaire ».*

Les 47 000 chasseurs bretons sont avant tout des chasseurs de petit gibier de plaine (lapin, lièvre, faisan,...) ou de migrateurs terrestres qui ont besoin d'un espace agricole accueillant (bécasse des bois, pigeon ramier)

- ✓ *Les agriculteurs ont des contacts réguliers avec les chasseurs ou la Fédération des Chasseurs :*

Dans le cadre de la PAC ou de différents programmes agro-environnementaux, les services techniques des fédérations conseillent les agriculteurs pour des projets portant sur la mise en place de haies, de CIPAN adaptés à la faune ou bien encre de cultures environnementales, que ce soit des jachères environnement et faune sauvage ou des cultures à gibier. Enfin les Fédérations des Chasseurs indemnisent des dégâts aux cultures par les ongulés sauvages. En Bretagne, ces indemnisations varient entre 400 K€ et 800 K€ par an.

- ✓ *Un constat commun entre Fédérations et Chambres d'Agriculture.*

Les Fédérations des Chasseurs avec les Chambres d'Agriculture font le constat que des pratiques agricoles plus intenses (mécanisation, développement de l'agro-chimie ...), que les modifications paysagère (remembrement agricole ...) ont entraîné une forte chute des populations d'oiseaux inféodés à l'espace agricole. Dans le même temps, la profession agricole est soumise à des réglementations qui, mal comprises, inquiètent.

C'est pourquoi en 2009, les représentants cynégétiques et agricoles ont défini un objectif commun : « améliorer l'espace agricole pour que la biodiversité puisse s'y épanouir, tout en maintenant une agriculture économiquement viable ».

Cela s'est traduit par la mise sur pied du programme « Agriculture et Biodiversité », application locale de la convention nationale « Agrifaune ».

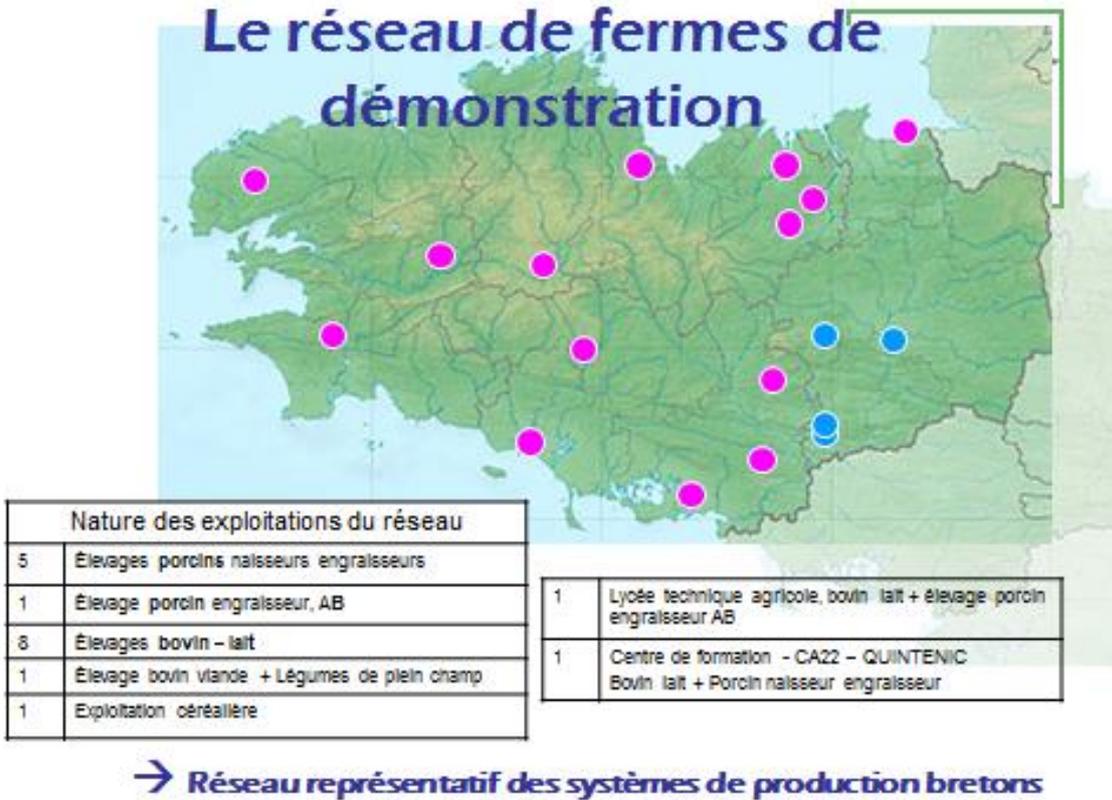
## 1. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

### 1.1. Le réseau de fermes de démonstration.

Avec les agriculteurs partenaires du programme, il s'agit de mieux faire connaître la biodiversité aux professionnels de l'agriculture. L'objectif est qu'ils considèrent la biodiversité, notamment les auxiliaires des cultures (mal connus), comme un nouveau paramètre de la prise de décision technique dans le cadre de la conduite de leur exploitation.

Le réseau est réparti sur les quatre départements bretons. Entre juillet 2014 et juin 2015, deux nouvelles exploitations ont intégré le réseau en Ille et Vilaine (les exploitations de Monsieur de CARVILLE et de Monsieur Philippe HERVE).

## Le réseau de fermes de démonstration



Le réseau de fermes de démonstration comprend 18 exploitations en juin 2015.

- En rose, les exploitations sans lien avec un programme de développement du faisan commun,
- En bleu, les exploitations intégrées dans un projet de développement du faisan.

(Les chiffres représentent le nombre de fermes diagnostiquées par orientation technico-économique)

Dans les côtes d'Armor, le Morbihan et l'Ille et Vilaine, les actions suivantes ont été réalisées avec les exploitations partenaires :

- ✓ Suivis de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (projet porté par le Museum National d'Histoire Naturelle, MNHN).
- ✓ Suivi des aménagements chez les exploitants (proposés à la suite du diagnostic de capacité d'accueil de la biodiversité)
- ✓ Enquêtes sur les attentes des agriculteurs partenaires
- ✓ Passation du questionnaire Agrifaune pour alimenter la base de données nationale

### 1.1.1. Les suivis de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité

Quatre suivis proposés (ver de terre, pollinisateurs sauvages, papillons, carabes et mollusques) par le Museum National d'Histoire Naturelle ont été mis en place sur les 5 exploitations partenaires dans les Côtes d'Armor.

Exemple d'installation des suivis sur une des exploitations des Côtes d'Armor :



Suivis MNHN	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
<b>Carabes et mollusques</b>											
Temps de réalisation pour 1 protocole		30 min									
<b>Suivi abeilles</b>											
Temps de réalisation pour 1 protocole		15 min									
<b>Papillons</b>											
Temps de réalisation pour 1 protocole					10 min						
<b>Vers de terre, OPVT</b>											
Temps de réalisation pour 1 protocole	3h	3h	3h	3h							
<b>Temps total en journées par mois pour 1 exploitation (trajet inclus)</b>	0,5	0,5 à 1									
<b>Temps total en journée carabes/mollusque et abeilles pour 1 exploitation (trajet inclus)</b>	0	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Premier relevé											
Dernier relevé											

L'OAB, malgré ses protocoles simplifiés, représente une charge de travail importante. Chaque année, la réalisation de l'ensemble des protocoles nécessite 5 jours de travail par ferme. Cela représente plus d'un mois de travail à temps plein pour le personnel de la FDC des Côtes d'Armor.

Dans les autres départements, ces suivis n'ont pas été mis en place car les moyens humains à disposition ne le permettaient pas.

### 1.1.2. *Suivi des aménagements chez les exploitants (proposés à la suite du diagnostic de capacité d'accueil de la biodiversité)*

Le personnel de la FRC ou les techniciens de Fédération ont rencontré chacun des agriculteurs partenaires afin de faire le point sur les aménagements proposés lors de la phase diagnostics. Seuls deux exploitants du Morbihan n'ont pas répondu aux diverses sollicitations (FDC ou CA).

Les aménagements comme les évolutions de pratiques (allongement des rotations culturales, évolution du calendrier des travaux ...) sont réalisés sur la base du volontariat.

Cette collaboration « gratuite » a pour objet de démontrer la faisabilité d'aménagements favorables à la biodiversité qui ne sont pas d'un coût financier important.

Des propositions d'aménagements ou d'évolution de pratique issues des diagnostics peuvent ne pas être reprises. Le dialogue initié avec l'exploitant permet d'en comprendre les raisons et de savoir si à terme des réalisations seront effectuées ou non. Dans le cas d'un refus, par le dialogue on cherche à comprendre les blocages et ainsi les techniciens de fédération comme les personnels de la FRC peuvent développer des argumentaires en fonction des situations rencontrées sur le terrain.

Les animateurs départementaux ont aussi proposé des actions en lien avec les accompagnements financiers d'aménagements pas initialement conçus pour la biodiversité mais qui lui sont très favorables. Ainsi sur le GAEC du Chêne rouge, il a été réalisé un talus en bord de route. Ce talus est une préconisation du diagnostic et Guy LE PAVEC a profité du programme « Breizh bocage » sur sa commune pour la réalisation. Le talus a été réalisé à l'automne 2013 et la plantation à l'automne 2014.



*Le talus au printemps 2014.*



*Le talus au printemps 2015.*

## 1.2. Les cultures environnementales

### 1.2.1. Les données 2014.

Jachères Environnement et Faune Sauvage (Gel PAC volontaire)						
Département	nbre de communes concernées 2014	nbre d'agriculteurs faisant du gel en 2014	Gel volontaire "Jachères Environnement et Faune Sauvage" (en nbre total d'ha)	dont nbre d'hectares en Couverts "classiques" 2014	dont nbre d'hectares en Couverts "adaptés" 2014	dont nbre d'hectares en parcelles fleuries 2014
<b>Côtes d'Armor</b>	6	8	5,21		5,21	
<b>Finistère</b>						
<b>Ille et Vilaine</b>	11	11	16,12	0	13,62	2,5
<b>Morbihan</b>	13	17	67,5	27,2	40,3	0,34
<b>TOTAUX</b>	<b>30</b>	<b>36</b>	<b>88,83</b>	<b>27,2</b>	<b>59,13</b>	<b>2,84</b>

Les surfaces en « JEFS » accusent une chute importante (- 35%) en surfaces et en agriculteurs concernés. Cette disposition réglementaire n'offre donc plus que de faibles possibilités d'agir avec les exploitants agricoles.

Par contre les cultures environnementales, dont le cadre réglementaire est moins contraignant voire inexistant, progressent légèrement sur la même période (+ 8 ha à 229,34 ha contre 221 ha en 2012). Cela démontre la nécessité de maintenir une capacité d'action des services techniques pour proposer aux acteurs ruraux de semer des parcelles, des « fourrières », des bords de chemins, de délaissés avec des mélanges à base de graminées ou de céréales qui permettent d'offrir le gîte et le couvert à la faune sauvage, qu'elle soit chassable ou pas.

Cultures environnementales (cultures à gibier, gel "hors PAC", surfaces semées chez des particuliers, des collectivités)							
Département	nbre total de communes concernées 2014	nbre d'agriculteurs faisant des cultures environnementales en 2014	nbre total de particuliers et de collectivités concernés par les cultures environnementales	superficie en "cultures environnementales" (en nbre total d'ha)	dont nbre d'hectares en Couverts "classiques" 2014	dont nbre d'hectares en Couverts "adaptés" 2014	dont nbre d'hectares en parcelles fleuries 2014
<b>Côtes d'Armor</b>							
<b>Finistère</b>	39		47	72	5	61	6
<b>Ille et Vilaine</b>	19	0	19	26,39	0	18	5,39
<b>Morbihan</b>	20	6	17	130,95	13	117,95	4,25
<b>TOTAUX</b>	<b>78</b>	<b>6</b>	<b>83</b>	<b>229,34</b>	<b>18</b>	<b>196,95</b>	<b>15,64</b>

CIPAN "faunistiques"			
Département	nbre total de communes concernées 2014	nbre d'agriculteurs faisant des CIPAN "faunistiques" en 2014	superficie en CIPAN "faunistiques" (en nbre total d'ha)
Côtes d'Armor	21	35	225,25
Finistère			
Ille et Vilaine	18	33	257
Morbihan	1	8	70
<b>TOTAUX</b>	<b>40</b>	<b>76</b>	<b>552,25</b>

Les CIPAN « faunistiques » accusent aussi une chute de près de 45 % entre 2012 et 2014. La principale raison vient de la difficulté pour les services techniques d'assurer autant de relationnel avec les exploitants qu'en 2012.

Cependant, un ciblage des actions a permis de concentrer les efforts sur des territoires à enjeu cynégétique. Ainsi les territoires de projet « faisan » ont été privilégiés.

A l'avenir, suite au bilan d'une convention avec la société Caliance, du groupe Triskalia, des actions plus spécifiques seront proposées si un animateur régional peut être recruté pour accompagner agriculteurs, agro-fournisseurs et techniciens de Fédérations.

### 1.3. Appui à la réglementation agricole.

Durant la période 2014-2015, la Fédération Régionale a avant tout agi sur deux axes :

- ✓ La reconnaissance des Fédérations des Chasseurs comme expertes
- ✓ La prise en compte de cette expertise dans la rédaction des cahiers des Charges des MAEC et des actions en faveur de la réécriture des MAEC pour la création et l'entretien du bocage.

Le premier axe a été couronné de succès. Les Fédérations des Chasseurs ont été reconnues comme des acteurs pouvant mettre en œuvre, participer au déploiement du Schéma Régional de Cohérence Ecologique notamment pour tout ce qui relève de l'espace agricole.

Dans le même temps, la FRC Bretagne a rencontré le service agriculture du conseil régional de Bretagne au sujet du bocage et a participé à plusieurs ateliers de travail sur la rédaction des MAEC sur le bocage.

Elle a notamment participé à un mouvement de contestation durant l'automne 2014 en participant à une action en direction du ministère de l'agriculture pour conserver la prise en compte des haies dans les îlots PAC qui était remise en cause

Contribution pour l'application de la BCAA7 :  
Cas particulier des haies



Couverture du document technique adressé au ministère de l'agriculture en décembre 2014.

## 2. Les animations réalisées avec les partenaires du programme

La période 2014-2015 a été une période active en termes d'animations. Des agriculteurs en activité ont aussi participé à une après-midi d'information sur la gestion des bords de champs sur l'exploitation de monsieur Yvon THOMAS à Plélan le Petit (24 septembre 2014) :



A l'occasion de la rencontre du groupe technique des Côtes d'Armor (3 mars 2015) une visite de l'exploitation agricole de monsieur Guy LE PAVEC a été organisée. Les membres du réseau et des représentants agricoles ont échangé sur les actions mises en œuvre sur l'exploitation suite au diagnostic.



Photo de gauche. présentation d'un semoir performant pour les CIPAN, de gauche à droite au premier plan : Guy LE PAVEC, Yvon THOMAS, Jacques GUGUEN. Photo de droite : David ROLLAND, technicien de la FDC des Côtes d'Armor, présente les actions réalisées sur l'exploitation du GAEC du Chêne rouge

Madame Annie CHARTER, ingénieure agronome de la Chambre d'Agriculture a présenté les travaux réalisés sur l'exploitation de Monsieur LE PAVEC, notamment le diagnostic des haies réalisé en collaboration avec le Monsieur David ROLLAND de la FDC des Côtes d'Armor :



Annie CHARTER présente le diagnostic des haies réalisé sur l'exploitation de Guy LE PAVEC

Les animations en direction du grand public n'ont pas été non plus négligées. Pour la première fois, le programme « Agriculture et Biodiversité » a été présenté au Festival « Natur'Armor» en mars 2015 (4 200 visiteurs) :



De gauche à droite : Mathilde et Romain, volontaires en service civique pour le programme « Agriculture et Biodiversité », réalisent des animations pour un jeune public autour de la faune présente dans l'espace agricole. Visite du stand par le Maire de Paimpol, le conseiller général du canton, la députée de la circonscription. Bertrand PIEL, le directeur de la FRC, présente la démarche du programme « Agriculture et Biodiversité » à ces personnalités.

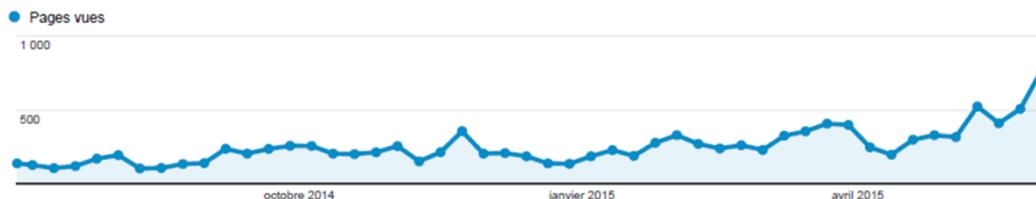
### 3. Des outils d'accompagnement

Des actions de communication et la mise en service d'un site Internet dédié au programme avec la production de Newsletters s'ajoutent aux animations de terrain et grand public.

[www.agriculturebiodiversite.fr](http://www.agriculturebiodiversite.fr)



Sur la période juillet 2014 – juin 2015, il y a eu plus de 6 500 visiteurs uniques et plus de 20 connexions par jour.



La durée moyenne des sessions était proche de 2 minutes et près de 2,5 pages étaient consultées.

Les utilisateurs qui venaient une autre fois sur le site augmentaient leur temps de présence, avec des sessions de plus de 4 minutes et plus de 3,5 pages consultées.

La FRC Bretagne a été contactée par des agriculteurs intéressés par la démarche après la visite du site Internet. Le service technique de la Fédération Départementale concernée a pris alors le relais pour leur apporter les conseils nécessaires.

Sur la même période, 3 Newsletters ont été produites et adressées à plus d'une centaine d'abonnés, chasseurs, agriculteurs, personnels de collectivités, élus.



#### Réhabilitation d'une population de faisan à Mohon (56)

En lien avec le programme "Agriculture et Biodiversité", les projets de réhabilitation de population de faisans communs permettent d'allier chasse et agriculture. L'ACCA de Mohon teste cette expérience au travers de trois thématiques : les Cultures Intermédiaires Piège à Nitrates (CIPAN), les bords de champ et la haie et le bocage. En 2014 sur le département du Morbihan, 14 communes sont en "convention faisan" avec la Fédération Départementale du Morbihan. Une journée de présentation du projet s'est déroulée le 20 septembre dernier à Mohon. Cette journée a permis aux signataires de différentes conventions de se rencontrer et de mettre en avant le travail réalisé sur les aspects de biodiversité au travers de ces projets.



#### Espace Agr'Eau Paysage : Inauguration officielle !

Le 23 septembre dernier, la Fédération Régionale des Chasseurs a signé la convention de partenariat de l'espace Agr'Eau Paysage au lycée agricole de la Touche à Piémel.

Ce projet est porté par trois partenaires : le Lycée la Touche, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust et l'entreprise Symynta, auxquels la Fédération, la Chambre Régionale d'Agriculture et SCIC Energie renouvelables du Pays de Dinan sont associés en tant que référents experts.

Cette journée a permis de présenter l'aboutissement de 600 heures de conception du site par les différents partenaires et d'officialiser l'ouverture du site.



#### Comité de pilotage

Le 28 novembre dernier, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine, le Maire de Maxent, l'ACCA de Maxent et Monsieur Philippe HERVE accueillent le comité de pilotage du programme régional "Agriculture et Biodiversité".

Monsieur Thierry BURLOT, Vice-Président du Conseil Régional chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement, était présent. Le bilan des phases 3 et 4 du programme a permis de montrer que les chasseurs et les agriculteurs sont en mesure de développer des projets de territoire autour du faisan commun.

A partir de la volonté des chasseurs, en collaboration étroite avec les agriculteurs, des améliorations de pratiques agricoles, une régulation des espèces prédatrices et un suivi technique ont permis au faisan commun de retrouver sa place sur la commune de Maxent.

Dans le cadre de ce projet et du programme "Agriculture et Biodiversité", l'exploitation de Monsieur Philippe HERVE a été diagnostiquée (en savoir plus). La visite de son exploitation avec les différents partenaires présents (FDC, FRC, Conseil Régional, ONCFS, Chambre Régionale d'Agriculture) a pu montrer les bonnes pratiques déjà mises en oeuvre et aborder les évolutions proposées par le diagnostic.

Ainsi le faisan trouve un territoire accueillant, mais plus encore, c'est toute la biodiversité ordinaire qui bénéficie des échanges entre chasseurs et agriculteurs dans le cadre de ce projet de territoire.

Monsieur Thierry BURLOT a assuré le Président de la FRC Bretagne, Monsieur André DOUARD, du soutien du Conseil Régional pour un prochain Contrat Nature afin de renforcer la dynamique territoriale issue du programme "Agriculture et Biodiversité".



Extraits de deux Newsletters du programme « Agriculture et Biodiversité »

## DES NOUVELLES ORIENTATIONS

### 1. Pourquoi ?

Après trois années de déroulement de la convention régionale sans difficulté majeure, différents dysfonctionnements ont été soulevés.

Le premier d'entre eux est la difficulté de plus en plus importante d'assurer une animation auprès des agriculteurs engagés.

Après la première phase de diagnostic qui marque l'entrée dans le réseau de fermes de démonstration, les agriculteurs ont du mal à trouver des interlocuteurs surtout en agronomie pour progresser. Au final, il apparaît un net déséquilibre dans ce qui est demandé aux agriculteurs (questionnaires « Agrifaune », enquêtes, visites de terrain ...) et ce qu'ils ont en retour. Ceci est d'autant plus manifeste que la répartition des rôles entre les différents partenaires, Chambres et Fédérations, demandait à être précisée.

Malgré des sollicitations régulières, il est apparu difficile de proposer un accompagnement sur les questions purement agricoles et agronomiques.

Cette difficulté mêlée à l'essoufflement des acteurs de terrain a amené les partenaires à se réunir pour échanger et voir dans quelle mesure le projet pouvait évoluer.

### **Les points forts et points faibles du réseau de ferme du programme régional « Agriculture et Biodiversité »**

#### *Points forts :*

- Les agriculteurs sont représentatifs de la réalité agricole bretonne grâce à leur diversité de fonctionnement.
- Le réseau est un bel outil de démonstration et de communication.
- Son objectif : la mise en valeur de la biodiversité déjà présente sur une exploitation classique.

#### *Points faibles :*

- Potentiel pas totalement utilisé et sous valorisé.
- Pas assez d'échanges avec les agriculteurs, démotivation.
- Pas assez d'échanges entre les Fédérations et les Chambres.

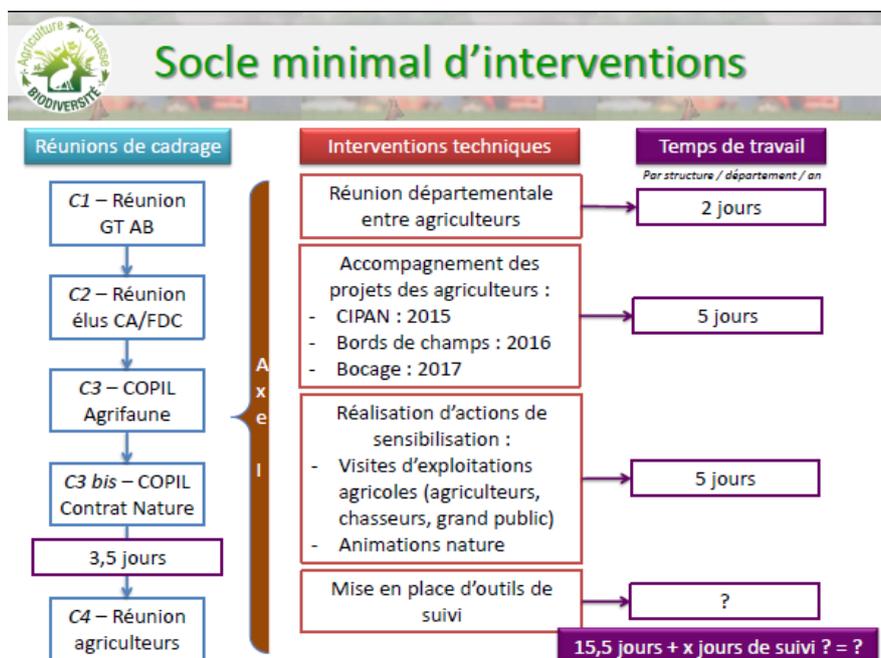
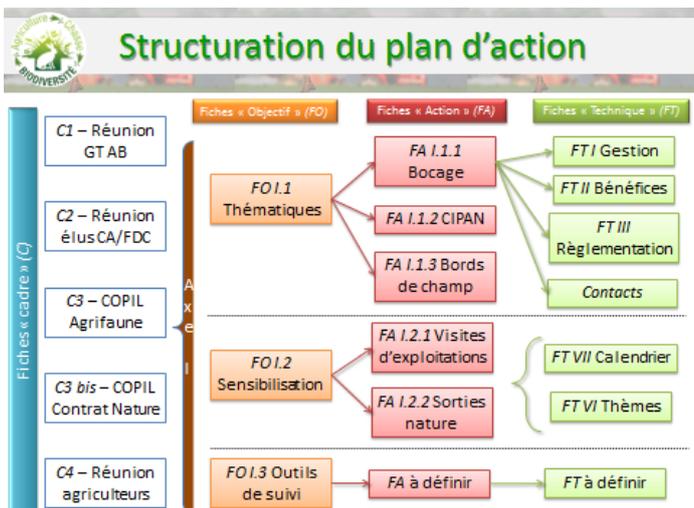
Dans le même temps une première réflexion s'est engagée au sein du groupe technique « Agriculture et Biodiversité » des Fédérations des Chasseurs.

Parmi les conclusions de cette dernière, l'idée d'un plan d'actions pluriannuel avec des thématiques communes aux Fédérations et aux Chambres s'est rapidement détachée ainsi que la nécessité d'un animateur régional pour assurer la coordination, l'animation permanente devenue nécessaire pour faire progresser les objectifs du programme régional.

Les Fédérations des Chasseurs ont fait des propositions d'organisation autour de trois thèmes qui leur paraissent essentiels pour favoriser l'accueil de la biodiversité sur une exploitation agricole : les CIPAN, les bords de champs et le bocage.

Les travaux de réflexion et d'élaboration d'un plan d'action ont produit différentes fiches techniques et la structure suivante :





## 2. Une nouvelle orientation

*Une seconde phase pour œuvrer pour le monde de la chasse.*

En parallèle des évolutions du programme régional, les Fédérations des Chasseurs ont proposé aussi une évolution majeure dans les objectifs suivis. Il s'agit de « *Mettre la chasse au service de la biodiversité* » en répondant aux besoins des chasseurs par la création des conditions d'un espace agricole favorable aux espèces chassables. Cela passe par la mise en avant de travaux sur le faisan de Colchide et d'autres espèces chassables (alaudidés, lapins, lièvres) auprès du monde agricole.

Actuellement, des projets de développement de populations férales de faisans sont en cours dans les quatre départements bretons. C'est l'occasion de renforcer localement la dynamique des projets en ajoutant des moyens supplémentaires et en associant les agriculteurs d'une manière plus conséquente qu'à l'heure actuelle par une collaboration de terrain plus accrue autour de thèmes qui constituent leur quotidien et avec des partenaires connus, les agro-fournisseurs.

## **DISCUSSIONS ET PERSPECTIVES**

Le programme régional « Agriculture et Biodiversité » basé sur le trépied d'un réseau de fermes de démonstration, du développement des cultures environnementales et de l'intégration de la biodiversité aux pratiques et à la réglementation agricole doit évoluer selon les intentions de ses porteurs, les Fédérations des Chasseurs.

Il doit accompagner la volonté de « *mettre la chasse au service de la biodiversité* ».

Cette nouvelle approche doit compléter la reconnaissance acquise par la Fédération Régionale des Chasseurs et les Fédérations Départementales dans le domaine de la biodiversité ordinaire et de la biodiversité fonctionnelle.

Cela passe par différentes étapes dans le cadre du développement d'un projet permettant de lier la dynamique des populations de faisans et leur succès reproducteur avec les pratiques agricoles et la qualité paysagère des territoires.

Dans le même temps, les contacts avec les agro-fournisseurs doivent être renforcés pour faire d'une « contrainte environnementale » (l'obligation de couverture hivernale des sols) une chance pour améliorer les conditions d'hivernage des oiseaux en zones agricoles. Il s'agit notamment de réduire les pertes hivernales liées à l'accès limité à des ressources alimentaires que ce soit pour les faisans (espèce cible) que toute l'avifaune hivernante en Bretagne.

Cette nouvelle orientation du programme vise aussi à participer à l'appropriation et à la diffusion des politiques publiques.

Ainsi la cellule technique d'animation du SRCE sera associée à l'élaboration du programme régional « Chasse, Biodiversité et Agriculture » nouvelle appellation du programme « Agriculture et Biodiversité ». Ce sera l'occasion de travailler à rapprocher le projet du Schéma Régional de Cohérence Ecologique pour améliorer la connectivité des trames vertes et bleues par un travail à l'échelle des territoires et des exploitations agricoles.

De même, la FRC Bretagne continuera à s'impliquer dans les différentes instances régionales où sont élaborées et négociées les mesures d'encadrement des pratiques agricoles ou mieux encore le cadre des soutiens de la PAC avec la volonté sur les thèmes du bocage, des CIPAN et des bords de champs d'apporter un regard différent et nouveau pour une meilleure prise en compte de la faune ordinaire en zone agricole.

## LA COMMISSION DEGATS DE GIBIER

Bien que n'ayant pas de valeur réglementaire, cette commission permet à chacune des parties prenantes, les représentants agricoles comme les représentants des fédérations, de participer à un débat souvent constructif, parfois houleux.

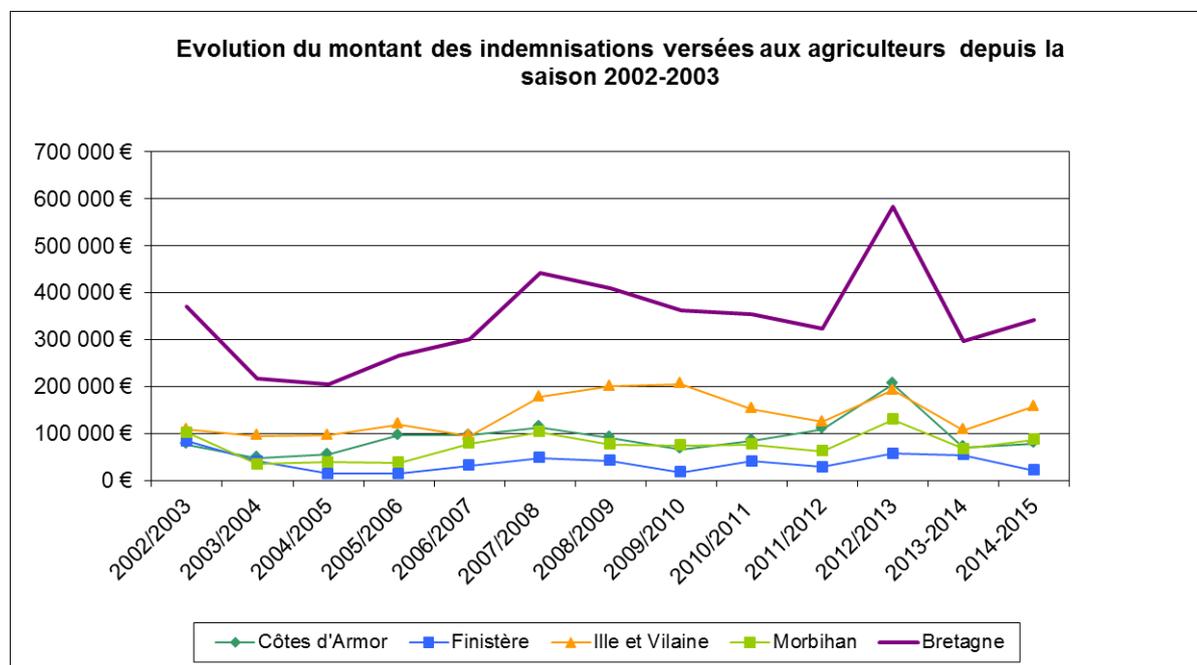
Les trois commissions annuelles se sont tenues en octobre, décembre et mai. Nous avons trouvé un accord lors de chacune d'entre elles. Notre travail en amont des réunions avec les principaux collecteurs bretons (coopératives, négoce privés) a permis de rester proche des réalités économiques bretonnes.

L'année 2014-2015 était marquée par une baisse généralisée des cours des denrées agricoles, de 5,75% à près de 30%. Nous sommes actuellement aussi sur une tendance baissière ou tout au moins un statu quo des cours. C'est regrettable pour la profession agricole mais ces baisses permettent aux FDC de gérer au mieux les fonds de nos adhérents. Ainsi, des départements bretons ont baissé le prix de certains bracelets de plan de chasse, première source de financement des dégâts.

La réforme de la procédure d'indemnisation, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, est maintenant entrée dans une phase de « routine ». Si ailleurs en France, des tensions sont apparues notamment au sujet des seuils d'indemnisation, il n'en est rien en Bretagne.

Signe que le dialogue est bon et que les travaux menés par la Fédération Régionale sont de bonne tenue, nous avons adopté à l'unanimité avec la profession agricole une typologie des prairies propre à notre région.

Au 30 juin 2015, le montant des indemnités versées aux agriculteurs avait cru de 15,17 % par rapport à la campagne précédente (343 k€ / 297 k€). Cette hausse traduit une présence des sangliers plus importante que la saison précédente.

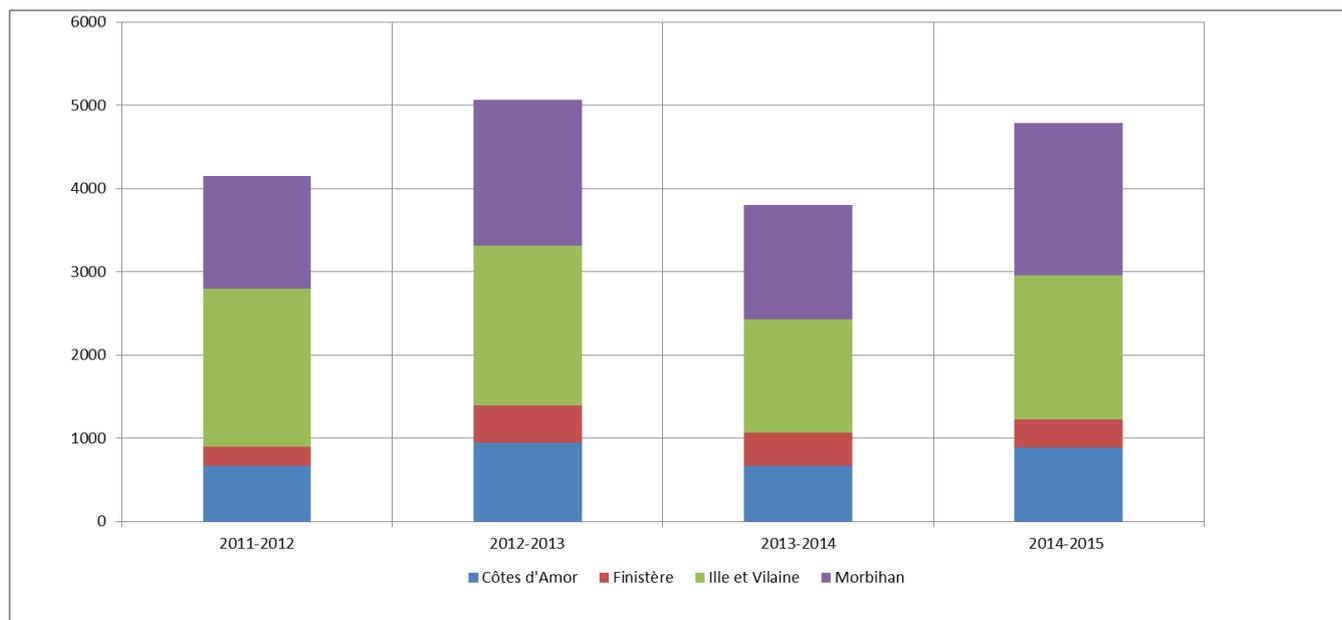


D'ailleurs sur la saison 2014-2015, les prélèvements de sangliers ont connu une hausse de 16,82% pour atteindre 4445 animaux.

## Variation inter-annuelle des prélèvements de sangliers entre 2013-2014 et 2014-2015

Les prélèvements de sangliers en Bretagne					
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation des prélèvements 2013-2014 et 2014-2015
Côtes d'Armor	667	946	666	888	33,33%
Finistère	230	450	400	340	-15,00%
Ille et Vilaine	1905	1924	1366	1731	26,72%
Morbihan	1345	1750	1373	1836	33,72%
<b>Bretagne</b>	<b>4147</b>	<b>5070</b>	<b>3805</b>	<b>4455</b>	<b>17,08%</b>

Les prélèvements de sangliers en Bretagne en :



Au final, la commission remplit son rôle au bénéfice de tous, agriculteurs comme chasseurs. Soyons toutefois vigilants à ce que nos partenaires comprennent que la gestion de la faune sauvage ne peut se faire à coup d'anathème, qu'elle est un bien commun, et donc qu'envisager les espèces que comme des nuisibles, qu'ils soient lapin, lièvre, chevreuils, sanglier ou cerfs, cela n'est pas acceptable ni par les chasseurs, ni par la société.

## **CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS EN BRETAGNE**

**Rappel.** Dans le cadre du Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité, la Région Bretagne a réalisé une étude de faisabilité d'un Conservatoire d'espaces naturels en Bretagne durant l'année 2012. Il a mis en avant des attentes différentes selon les partenaires. Une réunion rassemblant les principaux partenaires de cette démarche a eu lieu le 27 février 2013. Conjointement, la Région Bretagne et la DREAL ont alors souhaité soutenir financièrement une mission de préfiguration pour l'élaboration d'un CEN en Bretagne.

### **1. L'implication de la Fédération Régionale des Chasseurs.**

La Fédération Régionale des Chasseurs participe à la fois au collectif des associations gestionnaires des espaces naturels et au comité de pilotage du projet.

Le collectif des associations gestionnaires des espaces naturels regroupe les principales associations de protection de la Nature en Bretagne. Il s'est formé afin d'accompagner et d'être force de proposition au cours de la mission de préfiguration. Le collectif a d'ailleurs formulé un texte de propositions de principes pour la définition des actions et participer à l'élaboration des statuts du prochain CEN Bretagne.

En décembre 2014 suite à la décision du conseil d'administration de la Fédération Régionale du 14 novembre, le président de la FRC, Monsieur André DOUARD, a adressé un courrier au président de la fédération des CEN pour lui confirmer la volonté de la FRC Bretagne de voir un CEN Bretagne se créer en Bretagne (voir copie du courrier en annexe).

### **2. Un nombre de rencontres et de réunions important sur la période juillet 2014 – juin 2015 : une suite à la mission de préfiguration portée par le Collectif des Gestionnaires d'Espaces Naturels**

#### **A. De nombreuses réunions sur la période 2014-2015.**

Différents rendez-vous ont émaillé la période juillet 2014 – juin 2015 : un comité de pilotage (15 octobre 2014, quatre réunions du collectif entre octobre 2014 et février 2015), une conférence de restitution (mars 2015).

La conférence de restitution de mars a conclu la mission de préfiguration. Malgré un projet très développé, les porteurs, le Conseil Régional de Bretagne et la DREAL Bretagne, n'ont pas eu la volonté d'aboutir à la création du CEN en juin 2015 comme cela était envisagé.

Cependant, afin que la dynamique engagée depuis septembre 2013 autour de ce CEN Bretagne et avec l'ensemble des acteurs de la gestion des espaces naturels des Bretagne, il a été monté un projet porté par le collectif des associations gestionnaires d'espaces naturels.

Ce projet vise à la continuation de la mission de préfiguration.

Durant la mission de préfiguration, trois grands types de missions pour le CEN Bretagne ont été proposés regroupant un certain nombre d'actions à mettre en œuvre répondant à des besoins régionaux et apportant une plus-value aux initiatives d'ores et déjà mises en œuvre par les acteurs existants.

Un comité technique s'est tenu le 8 décembre 2014 en présence de la région Bretagne, la DREAL, la mission de préfiguration et un représentant du collectif (Bretagne – Vivante). La région Bretagne y a annoncé sa volonté de reporter la création d'un CEN en Bretagne après les échéances électorales de 2015.

Le collectif associatif s'est réuni le mercredi 07 janvier 2015 afin d'évaluer les priorités d'actions collectives à mettre en œuvre et leur modalités :

- détailler les actions que le collectif propose de mettre en œuvre d'avril à décembre 2015 au titre du projet de CEN Bretagne,
- proposer des modalités pratiques de réalisation (budget, portage).

### ***B. Des actions prioritaires pour le Collectif des Associations Gestionnaires d'Espaces Naturels***

Elles ont été choisies afin :

- D'approfondir les travaux du collectif visant à maintenir une dynamique autour d'un projet de CEN en Bretagne,
- D'initier des actions impliquant assez largement les acteurs consultés dans le cadre de la préfiguration,
- De répondre à des besoins en termes de coordination sur des thématiques majeures comme les landes, les espèces exotiques envahissantes, la gestion des sites.

#### *1) Emergence du réseau régional de gestionnaires d'espaces naturels*

Dans ce cadre, l'objectif est de commencer à faire vivre un réseau régional de gestionnaires d'espaces naturels en favorisant les échanges techniques autour de thématiques jugées prioritaires par le collectif associatif.

Plusieurs initiatives seront pour cela planifiées.

#### *a) Réalisation d'un annuaire des gestionnaires d'espaces naturels en Bretagne*

Il est proposé que soit réalisé un annuaire des gestionnaires d'espaces naturels en Bretagne. Celui-ci servira aussi de base de connaissance pour le déploiement ultérieur du réseau régional de gestionnaires.

#### *b) Organisation d'une journée « forum des gestionnaires des espaces naturels de Bretagne »*

Lors des trois premiers mois de 2016, il est proposé d'organiser une journée d'échange technique à destination de l'ensemble des structures gestionnaires intéressées.

Cette journée aura vocation à réunir des acteurs de la gestion des espaces naturels afin d'échanger sur leurs pratiques.

Le public visé est constitué d'associations gestionnaires mais aussi l'ensemble des structures (collectivités locales, établissements public) concernés par cette thématique.

Cette journée serait ainsi l'occasion de faire connaître les gestionnaires « historiques » mais aussi des structures ayant développées cette activité plus récemment, ainsi que les problématiques qu'ils rencontrent.

Il pourra être proposé des ateliers/tables rondes afin que les structures présentes échangent sur les problématiques qu'elles rencontrent et fassent émerger des modalités d'échanges d'information sur ces thématiques communes.

Cette journée sera ainsi l'occasion de présenter et diffuser l'annuaire régional réalisé.

#### *c) Accompagnement de l'émergence du groupe de travail « espèces exotiques envahissantes »*

Lors de la mission de préfiguration, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes était un sujet concernant l'ensemble des acteurs liés au projet de CEN. Il existe un réel manque de coordination à l'échelle

régionale des actions menée par les maîtres d'ouvrages et encore un manque de connaissance et de diffusion de celle-ci.

Au cours de la mission de préfiguration, une réunion concernant le rôle éventuel du CEN sur cette thématique a eu lieu. Les conclusions sont entre autres, que le rôle du CEN pourrait être l'animation d'un groupe de travail régional sur la thématique des EEE.

Des priorités d'intervention du CEN dans le cadre de la coordination de ce groupe de travail ont été identifiées lors de cet échange. Il s'agirait à court terme de :

- la réalisation d'un état des lieux des acteurs, des besoins et des actions réalisées,
- la constitution du réseau d'acteurs, notamment la structuration en lien avec les territoires et des sous-groupes de travail par thématiques (faune, flore, espèces marines),
- l'animation d'un sous-groupe « espèces floristiques terrestre et aquatique », en positionnant le CEN comme l'interlocuteur régional pour un appui technique des acteurs locaux.

## *2) Coordonner et organiser les actions collectives des associations gestionnaires d'espaces naturels*

Dans le cadre de la préfiguration, la définition de l'organisation d'un réseau de sites en gestion associative intégrés au CEN a été entamée. Etant donné les besoins des associations gestionnaires, il est nécessaire de maintenir une dynamique sur ce volet. Néanmoins, il est proposé que dans l'attente de la création du CEN, celles-ci concernent l'ensemble des sites des associations membre du collectif et non plus uniquement les 79 sites ciblés pour le réseau CEN.

Les actions qui sont proposées ont pour objectif d'organiser l'améliorer la gestion des sites en recherchant l'optimisation et la mutualisation des moyens de gestion.

De plus, au cours de la préfiguration, l'intérêt d'une coordination de l'intervention des associations gestionnaires sur certains sujets communs s'est ressenti. Une continuité dans l'amorce de cette coordination sera recherchée en 2015-2016.

### *a) Définition d'actions sur l'ensemble des sites gérés par les associations membres du collectif :*

Le travail suivant sera réalisé :

- Lister les sites concernés,
- Evaluer les besoins de ces sites : connaître l'existence ou non d'un plan de gestion, interroger les gestionnaires de sites sur leurs besoins...
- Synthétiser les informations collectées par les associations lors des études concernant la SCAP afin de disposer de documents proposant des sites à enjeux pour compléter le réseau associatif actuel.

L'objectif de ce travail est que le collectif dispose des informations et de l'analyse nécessaire pour que le CEN une fois créé organise :

- l'évaluation de la cohérence du réseau de sites associatifs et propositions de compléments de protection, d'extension de sites et/ou de nouveaux sites,
- la mutualisation de l'élaboration de plans de gestion pour des sites comparables,
- l'élaboration d'un programme d'actions cohérent à l'échelle du réseau de sites ou de groupes de sites thématiques (chiroptères, landes, îlots),
- montage et portage éventuel de projets thématiques.

b) *Montage d'un projet de préservation des landes atlantiques de Bretagne*

Au cours de la mission de préfiguration, la thématique de la préservation des landes est ressortie comme prioritaire pour les gestionnaires d'espaces naturels pour plusieurs raisons :

- milieux emblématique de la Bretagne,
- mais milieux nécessitant des actions de gestion pour le maintien de sa richesse écologique.

De ce fait, le collectif souhaite que cette année de transition soit l'opportunité de définir le contenu et les modalités de réalisation d'un programme multi partenarial ambitieux de préservation de Landes atlantique de Bretagne.

Le collectif propose de décomposer l'organisation de ce projet en deux phases :

- en 2015-2016, définition du contenu du projet et proposition de plusieurs options d'organisation du programme,
- 2016 : rédaction du dossier technique et administratif de candidature.

Le travail de synthèse mené sur l'ensemble des sites associatifs existants et sur les secteurs à enjeux sera utilisé pour alimenter les réflexions sur la définition technique du projet. Aussi, le collectif pourra s'appuyer sur le groupe de travail informel traitant des Landes et tourbières en Bretagne, notamment lors de ses rencontres, pour développer ce projet.

c) *Coordonner la participation du collectif à l'élaboration du projet "LIFE Biodiversité - Têtes de bassin versant du Centre Bretagne »*

L'association de la vallée du Léguer porte l'élaboration d'un LIFE " Biodiversité - Têtes de bassin versant du Centre Bretagne ». L'objectif de ce programme est de décrire le fonctionnement des têtes de bassins versant dans ce secteur géographique et d'évaluer l'impact des pratiques de gestion tant sur la qualité de l'eau que sur la biodiversité.

Le CEN Bretagne est pressenti comme partenaire de ce projet pour coordonner l'implication des associations pouvant avoir un rôle pour l'évaluation de la biodiversité des milieux suivis lors de ce programme et pour apporter un appui technique sur le volet gestion d'espaces naturels.

L'association de la vallée du Léguer souhaite déposer un dossier LIFE pour octobre 2016. De ce fait, dans l'attente de la création du CEN, elle souhaite que le lien avec les associations gestionnaires d'espaces naturels soit pérennisé en 2015 pour accompagner l'élaboration technique du projet.